



Le petit Savignois - Juillet 2023 Spécial budget communal

Aujourd'hui, ne pas anticiper, c'est se mettre en danger !

Depuis les alertes signifiées, courant 2020, par les services financiers de Grand Poitiers et les services de l'Etat, l'ensemble des élus disposent dorénavant d'informations complètes et objectives sur la situation financière de la commune, informations qui ne peuvent être remises en cause. **Cette nouvelle approche permet, depuis le début du mandat, à tous les élus et aux habitants qui assistent aux réunions du conseil municipal, d'avoir le même niveau d'informations et de mieux comprendre notre situation financière et ses enjeux.**

Lors des derniers conseils municipaux, il a été fait état que Savigny, comme l'ensemble des collectivités locales, évoluait dans un contexte économique et financier inédit et particulièrement difficile. Après la période de crise sanitaire liée à la Covid et la hausse importante des dépenses publiques, la fin de l'année 2021 et la première partie de l'année 2022 avaient permis d'entrevoir une embellie du contexte national grâce à la reprise économique. Toutefois, l'année 2022 a été marquée par le déclenchement de la guerre en Ukraine qui a totalement bouleversé la situation économique et financière mondiale et enclenché une crise énergétique majeure aux conséquences multiples.

Ajouté à notre situation financière et patrimoniale dégradée, c'est dans ce contexte inédit voire inconcevable il y a encore un an, que nous avons préparé notre budget 2023. La France connaît aujourd'hui une inflation hors-norme, qui n'a jamais été aussi élevée depuis les années 1970 et les deux chocs pétroliers. **L'augmentation du prix des énergies et du coût salarial, entre autres, impose dorénavant aux collectivités locales d'assumer une nouvelle charge financière imprévue et substantielle.** Si l'inflation touche aujourd'hui l'ensemble des citoyens, le "panier du Maire" est quant à lui encore davantage frappé par l'augmentation du prix de certains biens (étude de l'Association des Maires de France). C'est pourquoi, au regard de toutes ses raisons, nous n'avons pas eu d'autres solutions que d'augmenter notre taux de taxe foncière.

La commune, un bien commun pour lequel il faut se battre... à bon escient !

Etre élu nécessite bienveillance, ouverture, respect et surtout engagement, discernement et courage.

Depuis le début du mandat, la recherche d'unité et de cohésion est mon seul objectif pour construire et remettre à flot la commune, dont les patrimoines financier, bâti, naturel et mobilier sont dégradés.

Vous informer de cette situation, depuis le début du mandat, a pu vous surprendre mais les alertes successives des différents services de Grand Poitiers, dès notre arrivée, nous ont également étonnés et nous mettent, depuis trois ans, en grande difficulté ; et, au fil des années, d'autres surprises ou anomalies, ayant un impact financier conséquent, se révèlent encore et toujours... C'est pourquoi le soutien et l'expertise des services de Grand Poitiers, de l'Etat, du Département et d'un grand nombre de structures spécialisées, que nous mobilisons au fur et à mesure depuis le début du mandat, nous sont indispensables pour sortir de cette situation complexe.

Bien évidemment, cela peut vous paraître surprenant et change des communications du mandat précédent...

Depuis trois ans, mon équipe et moi-même avons toujours été transparents, soucieux de vous décrire les nombreux problèmes inattendus que nous avons découverts mais surtout les solutions financières, techniques et juridiques nécessaires que nous mettons en œuvre pour remettre la commune à flot.

Aujourd'hui, il n'est plus possible de gérer la commune comme par le passé : les contraintes budgétaires et réglementaires sont totalement différentes et nécessitent rigueur, analyse et anticipation.

Nos différentes tentatives pour associer les élus de l'opposition, depuis le début du mandat, sont systématiquement rejetées et se manifestent, en conseil, par dénigrement, agressivité, suffisance et arrogance et, sur les réseaux sociaux par de la désinformation. **Il vaudrait mieux que cette énergie soit mise à profit pour travailler sur le fond mais aussi sur la forme, afin de faire des propositions, si possible constructives, et de rechercher des leviers de financement qui nous sont aujourd'hui indispensables.**

La réalité que nous découvrons et que nous vous relatons, hélas, depuis trois ans, nécessite plus que jamais union et cohérence tant dans les postures que dans les actes. *Etre élu oblige à la clairvoyance et de la lucidité :*

- **Pourquoi l'opposition vote-t-elle contre les augmentations du taux de taxe foncière et, en même temps, refuse de voter favorablement, pour des raisons fallacieuses, les demandes de subventions qui permettraient de soulager notre budget communal ?**
- **Pourquoi l'opposition vote-t-elle pour la dotation de solidarité de Grand Poitiers, reconnaissant de fait la situation financière dégradée de la commune, et clame-t-elle ensuite que Savigny ne rencontre aucune difficulté ?**
- **Pourquoi vouloir réhabiliter le grand étang et ne pas voter pour le recours à un bureau d'études qui a pour objectif de travailler sur le projet, de sécuriser et garantir la réalisation des travaux ?**
- **Pourquoi s'opposer systématiquement aux arguments des structures compétentes et des services spécialisés, qui apportent une expertise technique, financière et juridique et des réponses adaptées et pertinentes dans les domaines sollicités ?**
- **Pourquoi informer les parents d'élèves d'une facturation des repas un jour de grève alors que nous ne facturons que les repas commandés et donc consommés ?**

Au travers cette lettre, vous découvrirez la situation financière réelle de la commune (passée et actuelle) et l'engagement des élus de la majorité pour la remettre à flot. **Expliquer et rendre compte, dans un souci de transparence, est un exercice essentiel pour le vivre ensemble en démocratie et lutter contre la désinformation et la manipulation d'informations à des fins personnelles.**

Vincent Chenu, votre maire
Bien sincèrement

1- L'alerte posée aux maires des communes de Grand Poitiers au printemps 2019 suivie d'une prospective pour Savigny en octobre 2019 démontrait l'urgence d'intervenir : l'effritement des recettes de la commune fait suite aux baisses importantes de dotations de l'Etat qu'il aurait fallu compenser par une augmentation des taux de taxe foncière, de taxe d'habitation et de taxe foncière non bâti, depuis l'intégration à Grand Poitiers en 2017 ! A tel point qu'un risque de mise sous tutelle en 2024 avait été envisagé !
Pour cela, était préconisée l'application immédiate d'une augmentation conséquente (jusqu'à + 50%) de la taxe foncière alors qu'il nous a été proposés de voter, en 2019, une baisse de 6% du taux de la taxe foncière, une année avant les élections municipales !

Taux de la taxe foncière	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En euros/habitants	10,18%/hab	10,18%/hab	9,45%/hab	9,45%/hab	31,94%/hab	31,94%/hab
Moy communes même strate en €/hab	15,42%/hab	15,41%/hab	15,41%/hab	15,44%/hab	34,89%/hab	34,99%/hab

A partir de 2021 (réforme), le taux communal est fusionné avec le taux départemental (17,62%) pour atteindre 27,07% (17,62 + 9,45)

2- La perspective d'une mise sous tutelle « évitée » pour 2024

- **La chute des excédents de fonctionnement annoncée en 2019 par une note prospective qui n'a pas été portée à connaissance des élus et de la population, 6 mois avant les élections...**
Les excédents de fonctionnement servent à rembourser les emprunts et financer les dépenses d'investissements : les difficultés projetées en 2019 par les services financiers de Grand Poitiers se sont réalisées et, malgré l'augmentation de la taxe foncière en 2021, se sont amplifiées avec la crise énergétique, les décisions de l'Etat et les différentes maintenances, mises aux normes et remises en état à réaliser désormais.
- **Avec le recul, 2019 est l'année des premiers signes des limites financières d'un système à bout de souffle empêchant tout investissement sur le mandat actuel.** Si la commune a largement investi jusqu'en 2018 (242 000€ en moyenne sur 2017 et 2018), c'est essentiellement grâce à l'emprunt. Depuis 2019, les dépenses d'investissements ont chuté : 159 238€ en 2019 et, depuis 2020, 112 293€ en moyenne. Avec la nouvelle chute des dotations que nous avons apprise, à notre arrivée, lors de la mise en place de notre 1^{er} budget, en 2020, nous avons découvert que la commune n'avait plus la capacité de financer ses investissements, même réduits, sans augmentation de la taxe foncière et la recherche d'un taux maximum de subventionnement (80% du montant hors taxe).

- **Le constat d'une situation effectivement dégradée si nous n'avons pas augmenté le taux de taxe foncière**
Vous trouverez ci-dessous notre situation projetée si nous n'avons pas augmenté le taux de taxe foncière en 2021 et en 2023 : excédent de fonctionnement quasi épuisé, déséquilibre ne permettant plus de rembourser les emprunts, impossibilité d'entretenir notre patrimoine, perspective de fermer des services... A cela, s'ajoute aux différentes alertes provenant notamment des services de Grand Poitiers (financier, juridique, voirie, ouvrage d'art, assainissement...) et de partenaires qui s'inquiétaient de la santé financière et patrimoniale de la commune et d'un grand nombre de dossiers inquiétants dont nous n'avons pas connaissance ou très partiellement.

Budget global sans augmentation de la Taxe Foncière en 2021 et en 2023
Issu des comptes administratifs de la commune

Année	Recettes globales	Dépenses globales	Excédent	Affectation à l'investissement l'année suivante en n + 1	Total Excédent cumulé reporté en n+1
2017	881 453,50	706 536,02	174 917,48	127 954,10	46 963,38
2018	791 968,15	638 092,91	153 875,24	0	200 838,62
2019	791 020,91	670 686,55	120 334,36	0	321 172,98
2020	691 907,85	626 091,84	65 816,01	98 986,12	288 002,87
2021	715 123,85	674 028,71	41 095,14	87 377,40	241 720,61
2022	777 971,86	747 763,22	30 208,64	100 000,00	171 929,25
2023	758 978,76	803 561,63	- 44 582,87	100 000,00	27 346,38

*L'emprunt a permis, notamment en 2018 et 2019, de ne pas affecter l'excédent de fonctionnement au budget d'investissement et donc, de constituer une épargne de précaution. Une commune peut avoir exceptionnellement une épargne nette négative (après avoir remboursé son emprunt) mais il ne faut surtout pas qu'elle ait une épargne brute négative durable (dépenses réelles supérieures aux recettes réelles) qui conduirait à un déséquilibre général qui, sans excédent de fonctionnement cumulé et fonds de roulement suffisants, amènerait à une mise sous tutelle rapide. **Au rythme où s'effondrait notre excédent cumulé, il nous aurait été impossible de monter un budget en 2024, comme nous l'ont indiqué les services financiers de Grand Poitiers (alerte de la prospective 2019 !).**

- **Un endettement toujours très important**

Bien que le dernier emprunt ait été contracté en 2018, Savigny n'est toujours pas en capacité d'emprunter (dû à un remboursement de capital trop important : 70 000€ par rapport aux excédents annuels de fonctionnement). Nous désendettions la commune tous les ans et **notre capacité de désendettement est passée de 12,4 années fin 2020 à 7,10 années fin 2022, là où les autres communes de même strate sont à 2,95 années.**

Aucun emprunt depuis 2018	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette	858 000€	898 000€	837 000€	773 000€	708 000€	642 000€
En euros/habitants	728€/hab	759€/hab	698€/hab	648€/hab	588€/hab	528€/hab
Moyenne com même strate en €/hab	610€/hab	615€/hab	612€/hab	600€/hab	584€/hab	588€/hab

- **La nécessité de maintenir un excédent cumulé, suite à la diminution des recettes liée aux baisses de dotations**

Chaque année, la commune doit rembourser les emprunts réalisés sur les mandats précédents : 70 000€, des attributions de compensation : 10 000€ et des dépenses d'équipements, même réduites et subventionnées au maximum, qui nécessitent un excédent complémentaire de 10 à 15 000€, soit un total de 100 000€. Dès 2024, en plus des mises aux normes obligatoires et remises en état de notre patrimoine bâti dégradé, le projet de réhabilitation du grand étang, demandé par les Savignois, va nécessiter, malgré le taux maximum de subvention, un reste à charge important. Ainsi, la commune se doit d'avoir dorénavant (comme jusqu'en 2018) un excédent d'au moins 120 000€ pour ne pas épuiser son excédent cumulé et donc, son fonds de roulement.

- **L'intérêt du fonds de roulement**

Chacun peut être surpris de la raison de disposer d'une épargne de précaution et de son niveau qui peut apparaître élevé. Mais quand il est établi que nous ne pouvons plus emprunter (car trop endetté depuis 2018) et, qui plus est, dans un contexte inflationniste fait d'imprévis, il faut pouvoir se préserver d'un éventuel risque d'autant plus que ce fonds de roulement a une vertu bien connue des maires gestionnaires.

Le fonds de roulement, au regard des dépenses de fonctionnement et d'investissement à réaliser sur l'année à venir, vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses ainsi que

le reste à charge, supporté par la commune. Evalué à 250 000€ par les services de la DGFIP et les services financiers de Grand Poitiers, le fonds de roulement actuel est indispensable pour gérer trois mois de dépenses et des imprévus qui, depuis le début du mandat, sont nombreux... Aujourd'hui, notre patrimoine est toujours en souffrance avec de nombreux travaux à réaliser en urgence, avec des surprises qui apparaissent encore...

3- Une augmentation de la taxe foncière en 2023, nécessaire et indispensable, pour préserver notre commune

- **L'intérêt d'une prospective financière**

Remise en cause par l'opposition comme les éléments officiels présentés par les services de la DGFIP et les services financiers de Grand Poitiers, **la prospective financière permet d'identifier les leviers disponibles pour agir et retrouver une trajectoire financière plus saine.** Cet outil permet par ailleurs de mesurer la sensibilité des comptes de la collectivité aux aléas, accidents de parcours ou retournements de conjoncture. Tout gestionnaire s'appuie sur une prospective pour se projeter sur un mandat entier et éviter toute catastrophe. **Si la prospective de 2019 avait été portée à la connaissance des élus et de la population, nous aurions pu agir dès 2020 et lisser les augmentations de taxe foncière.**

- **Un budget de fonctionnement qui a augmenté en 2022 et qui augmentera encore en 2023**

- **Le budget 2022, en hausse de 52 666,28€ (budget de fonctionnement réel) par rapport à celui de 2021, s'explique essentiellement par des dépenses supplémentaires évaluées à + de 56 000€ :**
 - Des augmentations liées au contexte énergétique : + 7 000€, à la politique nationale (augmentation du SMIC, de l'Indice de la Fonction publique...) : + 12 000€
 - Des dépenses supplémentaires : mise en place des contrôles et maintenances obligatoires + interventions urgentes et diverses surprises : + 37 600€

- **Un budget 2023 présenté à l'ensemble des élus qui s'annonce très compliqué en raison des conséquences de :**

- **La crise énergétique** qui touche l'ensemble des dépenses communales en augmentation
- **La politique nationale** : en dépit d'un réajustement du nombre d'agents au sein de la commune (-1,5 équivalent temps plein), l'augmentation du coût salarial liée à la hausse de l'indice de la fonction publique (nouvelle hausse au 1^{er} juillet), la revalorisation des bonifications et du SMIC ainsi que la disparition des contrats aidés (une des alertes de 2019), en 2022, représentent une dépense supplémentaire de 50 000€ en 2023 ; de son côté, l'Etat n'augmente sa dotation de fonctionnement que de 4 000€
- **De nouvelles charges** comme la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les collectivités qui augmentent de + de 5 000€
- **Un contexte local** où il nous faut toujours prendre en charge un grand nombre de dépenses et de travaux supplémentaires non réalisées auparavant afin notamment de (re)mettre en état et aux normes l'ensemble de notre patrimoine bâti et naturel
- **Un soutien aux associations plus important**

- **Un budget 2023 qui implique une augmentation de la taxe foncière de 10%** qui a été présenté à l'ensemble des élus, lors des conseils de mars et d'avril, avec la DGFIP, qui valide la sincérité et la réalisation des budgets et les services financiers de Grand Poitiers.

- En 2021, l'augmentation de 18% du taux fusionné de taxe foncière n'ayant pas été suffisante (contre les 25 à 30% préconisés, à l'époque, par les services financiers de Grand Poitiers, hors crise énergétique), il nous a fallu de nouveau agir, en 2023, sur le seul levier qu'il nous reste : la taxe foncière, malgré la revalorisation de 7,1% décidée par l'Etat.
- Ainsi, le budget 2023 a pour objectif de :
 - Essayer de dégager un excédent de fonctionnement suffisant couvrant l'annuité de l'emprunt : 70 000€
 - Supporter toutes les augmentations et dépenses supplémentaires liées à la crise énergétique, à la politique gouvernementale et à la situation financière et patrimoniale de notre commune évaluées à 60 000€

**Budget avec augmentation de la Taxe Foncière en 2021 + 18% et augmentation de + 10% en 2023
Issu des comptes administratifs de la commune**

Année	Recettes globales	Dépenses globales	Excédent	Affectation à l'investissement l'année suivante	Total Excédent cumulé reporté en n+1
2017	881 453,50	706 536,02	174 917,48	127 954,10	46 963,38
2018	791 968,15	638 092,91	153 875,24	0	200 838,62
2019	791 020,91	670 686,55	120 334,36	0	321 172,98
2020	691 907,85	626 091,84	65 816,01	98 986,12	288 002,87
2021	762 125,85	674 028,71	88 097,14	87 377,40	288 722,61
2022	827 450,86	747 763,22	79 687,64	100 000,00	268 410,25
2023	847 396,76	803 561,63	43 835,13	100 000,00	212 245,38

Malgré les augmentations de taxe foncière (2021 et 2023), il nous est encore difficile de nous projeter sur le maintien d'un excédent cumulé suffisant au regard des différentes augmentations. Pour autant, nous allons faire notre maximum pour contenir les augmentations envisagées.

Si nous connaissons cette situation, c'est en grande partie à cause de la baisse abyssale de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat dont les critères de calcul ont été modifiés fin 2017 ! En effet, notre DGF ne cesse de chuter depuis 2018 nous mettant en grande difficulté dorénavant face aux différentes augmentations !

2017	2018	2019	2020	2021	2022
200 276€	121 761€	120 857€	101 730€	97 418€	92 633€

Une perte de DGF de 107 643€ (si l'on compare 2017 à 2022) mais qui, de façon cumulée, se monte dorénavant à 468 199€ en moins pour la commune. A cela, s'ajoute la disparition du fonds Civaux en 2022 (- 21 430€) et du soutien financier aux contrats aidés (- 27 526€) en 2023... Tous les ans, nous subissons des pertes de dotations qu'il nous faut compenser par d'autres recettes afin de faire face aux dépenses qui ne cessent d'augmenter.

• **Une présentation à l'ensemble des élus**

Tous ces éléments ont été présentés en détail, lors de deux conseils municipaux, à l'ensemble des élus et aux habitants présents, tous convaincus – hors opposition évidemment – de la nécessité de préserver notre commune d'une banqueroute évidente à venir d'ici la fin du mandat, si nous n'intervenons pas à nouveau. Aujourd'hui, les communes n'ont plus d'autres choix que d'augmenter leur taxe foncière pour compenser les augmentations et surtout les pertes conséquentes de Dotation Globale de Fonctionnement liée à la modification de ses critères d'attribution. **Pour autant, chaque foyer bénéficie de baisses importantes :**

- L'augmentation de la taxe foncière intégrant la revalorisation des bases locatives représente en moyenne 115€, bien loin de l'économie annuelle de 700€ en moyenne, suite à la disparition totale de la taxe d'habitation en 2023 et des 138€ annuels de contribution audiovisuelle, soit une économie de 723 €.
- La Redevance sur les Ordures Ménagères devenue Taxe sur les Ordures ménagères est dorénavant associée à la taxe foncière. Appliquée à partir d'octobre 2023 à tous les habitants assujettis à la taxe foncière (décision de l'Etat), Grand Poitiers a fait le choix de mettre en place un taux unique de 7,9% pour les 40 communes de la Communauté urbaine dont l'objectif est de réduire les inégalités entre les communes et participer à l'égalité sociale.

De plus, Grand Poitiers accompagne cette mesure par une redéfinition de la collecte des déchets :

- Uniformisation des consignes de tri
- Révision des jours de collectes, prenant en compte les particularités de chaque commune
- Distribution à domicile d'un bio-seau et d'un composteur gratuits

Enfin, selon l'estimation demandée, le nouveau calcul apparaît plus avantageux pour les familles :

REOM 2022 (ménages)		Cotisation TEOM 2023 (moyenne)	Evolution
1 personne	90 €	166 €	+76 €
2 personnes	177 €	166 €	-11 €
3 personnes	249 €	166 €	-83 €
4 personnes	314 €	166 €	-148 €

Et pourtant, le taux de taxe foncière de Savigny, après augmentation, reste l'un des plus faibles de Grand Poitiers, tout particulièrement parmi les communes qui ont une école primaire et maternelle et qui ne sont pas dotées d'un parc d'entreprises ou qui suffisent à apporter une contribution nécessaire à la commune.

4- Les principales décisions budgétaires du conseil municipal de janvier à juin 2023

Pour votre parfaite information, vous découvrirez ci-dessous d'autres éléments qui sont venues éclairer la décision des élus.

- **Vote du compte administratif :**

Voté favorablement uniquement par la majorité

Les services de la DGFIP nous ont confirmés que Savigny est une commune qui dépense peu et qui manque de ressources.

- **Le budget de Fonctionnement :**

- **Savigny dispose de recettes beaucoup plus faibles que les communes de la même strate**

Force est de constater que les dotations et participations de l'Etat ainsi que les ressources fiscales sont de plus en plus faibles, démontrant que **la commune est sous-dotée et sous-fiscalisée.**

	Montant en euros par habitant pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Ressources fiscales	386	497	478	482
Dotations et participations de l'Etat	113	292	240	229
Vente et autres produits courants	96	108	118	122
Total	595	897	836	833

- **Savigny est une commune qui dépense beaucoup moins, en 2022, malgré l'augmentation des dépenses, issue de tous les contrôles, diagnostics et entretiens obligatoires entre autres qui n'avaient pas été faits auparavant sur notre patrimoine.**

	Montant en euros par habitant pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	182	248	230	231
Charges de personnel	273	323	324	301
Charges de gestion courante	46	125	116	118
Charges financières	20	12	11	13
Charges réelles exception.	0	3	3	4
Total	521	711	684	667

Ainsi, au niveau du budget de fonctionnement, Savigny est une commune qui dépense peu, connaissant un problème de recettes pour dégager une épargne brute suffisante afin de financer ses remboursements d'emprunt et ses dépenses d'investissements.

Suite aux baisses de dotations et à l'augmentation des dépenses, cette épargne brute qui a diminué ne représente plus que 74€/habitant alors qu'elle est de 186€/habitant au niveau départemental pour les communes de même strate. Les efforts sur les dépenses ne permettent pas de compenser le manque de recettes et confirment un besoin de recettes supplémentaires. L'augmentation de la taxe foncière, avec la revalorisation des bases locatives, devraient rapporter un gain d'environ 60 000€, encore loin de la différence avec la moyenne des communes de même strate.

- **Le budget d'investissement**

Savigny est l'une des communes de sa strate qui dépense le moins en termes d'équipements et qui dispose également de moins de recettes d'investissement : ne dégagant pas un excédent de fonctionnement suffisamment important, la commune ne peut investir davantage ; face à des dotations faibles et une absence de recettes liées à l'emprunt, **la bonne gestion se matérialise par un écart dépenses-recettes d'investissement très faible, grâce à la recherche permanente de subventions pour la réalisation de nos projets.**

	Montant en euros par habitant pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Dépenses d'équipements	91	390	304	330
Remboursement emprunt	56	63	67	72
Total	147	453	371	402

	Montant en euros par habitant pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Dotations	29	48	49	56
Recettes liées aux emprunts	0	68	67	81
Subventions	111	115	84	97
Total	140	231	200	234

Au regard de tous ces éléments totalement objectifs, il nous est difficile de faire mieux :

- **Nos dépenses de fonctionnement et d'investissement sont nettement inférieures** par rapport aux communes de notre strate que ce soit au niveau départemental, régional et national
- **Nos recettes sont beaucoup plus faibles** : parce que l'Etat donne moins et face à l'impossibilité d'emprunter à nouveau, la commune n'a plus qu'une solution : agir sur le seul levier restant à la commune, la taxe foncière.

Pour information, **l'autofinancement net de la commune** (excédent de fonctionnement – remboursement d'emprunt) **est de 19€ par habitant alors que celui des communes départementales de notre strate est de 132€ par habitant.**

En conclusion, la commune qui est très fortement sous-dotée et sous-fiscalisée, arrive tant bien que mal à fonctionner grâce à son niveau de dépenses moins important. Avec les différentes augmentations et les dépenses obligatoires à réaliser depuis deux ans (pour remettre en état et aux normes notre patrimoine), les marges de manœuvre se sont tellement réduites qu'il nous a fallu augmenter le taux de taxe foncière.

- **Fonds de solidarité de Grand Poitiers de 19 000€** : Grand Poitiers a décidé de renouveler l'attribution de ce fonds de concours pour les communes dites « en difficulté financière ».

En votant cette délibération à l'unanimité, l'ensemble des élus du conseil municipal reconnaissent de fait la situation financière dégradée de la commune et le besoin de ressources financières.

- **Demandes de subventions :**

Afin de réduire le reste à charge pour la commune et donc, pour les habitants, le conseil municipal a sollicité des subventions auprès de l'Etat et du département. Sans l'obtention de ces subventions, nous ne pourrions pas remettre en état et aux normes nos infrastructures ou alors il nous faudra à nouveau augmenter notre fiscalité d'où l'intérêt de voter favorablement ces demandes de subvention. Demandes qui ont été présentées en détail, en commission et en conseil municipal.

- **Demande de subvention 2023 DETR-DSIL-Fonds Vert pour un montant de 56 915,81€ pour :**

- La mise aux normes des bâtiments communaux
- L'amélioration de la performance énergétique
- La gestion de la ressource en eau

Voté favorablement uniquement par la majorité

- **Demande de subvention 2023 Activ3 et Activ4 pour un montant de 37 823€ pour :**

- **Le financement d'études dont une étude d'opportunité préalable à l'engagement du projet d'aménagement en centre bourg (parcelle Plombiers86) afin de vérifier la faisabilité technique, juridique et financière du projet d'acquisition en raison de la présence supposée d'amiante**
- Des travaux sur les bâtiments communaux
- L'achat de matériels

Voté favorablement uniquement par la majorité

Autres informations



A la demande de David Lisnard, Président de l'Association des Maires de France, chaque maire a été appelé à rassembler, sur le perron de sa mairie, ses concitoyens le lundi 3 juillet à midi.

Un rassemblement ouvert à toutes celles et tous ceux qui souhaitent porter un appel commun à la fin des violences, une mobilisation civique pour le retour à la paix civile, pour le respect des institutions publiques afin de construire un vivre-ensemble respectueux et apaisé, pour aujourd'hui et pour demain.

Je remercie les Savignaises et les Savignois ainsi que les élus de la majorité d'avoir répondu présents à cet appel contre la violence, pour la paix civile et pour défendre les valeurs de la République.

En conclusion

J'espère que ce petit journal dédié au budget communal vous aura éclairé et vous aura permis de vous faire votre propre opinion sur la gestion de la commune, sa situation réelle et les difficultés qui nous affectent aujourd'hui.

*Malheureusement, **seuls les élus de la majorité ont pris conscience de ces enjeux et agissent au quotidien.***

Et nous y arrivons grâce à la mobilisation d'un grand nombre de partenaires institutionnels et techniques qui nous soutiennent. Sans cette mobilisation, l'impact financier serait bien plus important ou bien, il nous aurait fallu abandonner tout investissement comme notre projet de réhabilitation du grand étang mais aussi fermer certains services.

Eléments vérifiables sur les comptes administratifs de la commune (pour 2023, il s'agit d'un prévisionnel), travaillés et réalisés avec les services financiers de Grand Poitiers et les services fiscaux et présentés devant tous les élus, nous espérons que les effets de la crise actuelle ne s'amplifieront pas pour ne pas mettre davantage en difficulté la commune et qu'au contraire, nous pourrions dégager un excédent suffisant, cette année et les suivantes, pour financer à minima notre annuité d'emprunt et mieux encore nos investissements à venir.

***La majorité a su se mobiliser, prendre ses responsabilités et saura les prendre à nouveau si nécessaire.** Nous avons su passer le cap de la crise sanitaire en mettant en œuvre le protocole sanitaire et en recrutant des agents pour protéger nos enfants et nos agents. Nous faisons face dorénavant à la crise énergétique et sociale et l'explosion de nos dépenses.*

Malgré cette situation complexe, nous allons continuer à avancer et plusieurs objectifs sont fixés pour la deuxième partie du mandat :

- *Stabiliser la situation financière dégradée de la commune et assainir nos finances*
- *Poursuivre la remise en état et aux normes de notre patrimoine bâti et naturel*
- *Réhabiliter le grand étang tout en mettant en œuvre notre plan inondation*
- *Réaliser enfin notre nouvelle station d'épuration*
- *Améliorer notre cadre de vie en apportant davantage de services avec*
 - *une zone dédiée aux services et aux commerces*
 - *l'installation d'une mini-supérette*
 - *la poursuite de l'installation de la fibre*
 - *l'enfouissement des lignes électriques*
 - *la mise en sécurité routière de notre commune*
 - *l'amélioration progressive des voiries communales, notamment celles des hameaux*

*Avec vous tous et l'équipe municipale, nous allons faire en sorte que ces beaux projets soient finalisés afin d'améliorer le quotidien de l'ensemble des Savignaises et des Savignois. **En attendant le prochain petit journal de rentrée, qui fera notamment le point sur l'école et la vie associative, je vous souhaite de passer d'agréables vacances.***

**Bien sincèrement
Vincent Chenu, maire**

Espace opposition



Chères Savignaises, Chers Savignois,

Nous vous invitons à suivre notre actualité, et nos différents supports de communication en lien avec la vie communale sur :

- La page Facebook : Denis Sibille et Yohann Brunet. Elus municipaux de Savigny l'Evescault
- Le site internet : savigny-avant-tout.fr

Vos conseillers municipaux Denis SIBILLE et Yohann BRUNET